

## AVIS PUBLIC



### AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### **Modifications proposées au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)**

Lors de son assemblée du 25 avril 2022, le conseil municipal a adopté, par la résolution CM22 0524, le projet de règlement P-17-055-1 afin de modifier le règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (ci-après règlement 17-055).

Le règlement proposé aura pour effet d'ajuster et de remplacer certains articles du règlement, pour :

- apporter des précisions quant aux définitions du règlement, notamment à l'égard des logements sociaux et de la superficie de plancher d'un bâtiment;
- préciser la portée du règlement à l'égard de la cession d'un terrain ou du versement d'une somme destinée à un centre de services scolaire;
- préciser les parties de l'immeuble qui doivent être prises en compte dans le calcul de la valeur du site lorsqu'il s'agit d'un projet mixte;
- préciser les paramètres d'application lors de demandes subséquentes relatives à un projet de redéveloppement.

Le règlement proposé ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation est désignée pour consulter la population de la Ville de Montréal sur les modifications proposées. L'assemblée publique de consultation vise à éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal.

**DATE ET HEURE :** Mercredi 21 septembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30

**Salle du conseil, Hôtel de Ville de Montréal-Édifice Lucien-Saulnier**  
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5

L'assemblée sera disponible en webdiffusion. Le lien pour visionner la **séance en webdiffusion** sera disponible le jour de l'assemblée à l'adresse suivante :  
<https://tinyurl.com/CM22-0524>.

Lors de cette assemblée, le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal présentera les modifications proposées au règlement 17-055. La présentation sera suivie d'une période de questions et de commentaires du public présent dans la salle d'assemblée. Ensuite, une période sera consacrée à la lecture des questions et commentaires du public qui assistent à distance à l'assemblée. Enfin, l'assemblée se conclura par une période de questions et commentaires des membres de la Commission.

#### **PARTICIPER EN POSANT UNE QUESTION OU EN ÉMETTANT UN COMMENTAIRE**

La Commission invite toute personne qui souhaite poser une question ou émettre des commentaires en lien avec l'objet de la consultation à s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne disponible sur la page de la consultation, **entre le mardi 30 août 2022 et le mercredi 21 septembre 2022 à 13 h 00**. Il sera également possible de s'inscrire sur place pour les personnes qui se présenteront à l'assemblée.

**DOCUMENTATION**

La documentation utile pour comprendre la proposition de modification est disponible pour consultation sur le site web des commissions à la page consacrée à la consultation : <https://tinyurl.com/CM22-0524>

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir copie des documents en appelant au 514 872-3770 ou par courriel : [commissions@montreal.ca](mailto:commissions@montreal.ca).

Le projet de règlement P-17-055-1 peut également être consulté au Service du greffe de la Ville de Montréal.

**RENSEIGNEMENTS : Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

Télécopieur : 514 872-5655

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

[commissions@montreal.ca](mailto:commissions@montreal.ca)

[@Comm\\_MTL](#)

Fait à Montréal, le 30 août 2022

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

**DATE DE PARUTION : LE MARDI 30 AOÛT 2022 – LE DEVOIR**